

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple- Un But- Une Foi

\*\*\*\*\*



Direction Générale  
de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche  
Scientifique

## RAPPORT D'ACTIVITES 2023



Photo de couverture ©DGESRS : Photo de famille de la cérémonie de présentation de meilleurs vœux 2024

Janvier 2024

# Table des Matières

<b>Avant-propos .....</b>	<b>2</b>
<b>Sigles et abréviations.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Pilotage et régulation de l'Enseignement supérieur .....</b>	<b>7</b>
1.1. L'habilitation des formations.....	7
1.2. La création et l'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur .....	7
1.3. L'organisation des examens des écoles privées de santé (Cycle Licence professionnelle) .....	8
1.4. Le traitement des demandes d'équivalence des diplômes étrangers .....	9
1.5. Le pilotage du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur.....	11
1.6. Maintenance informatique :.....	12
1.7. Production du bulletin statistique de l'enseignement supérieur.....	12
1.8. Gestion des affaires administratives et juridiques : .....	14
1.9. Communication, information et documentation .....	14
<b>2. Suivi et promotion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche .....</b>	<b>15</b>
2.1. La promotion des enseignants-chercheurs et des chercheurs .....	15
2.2. Travaux d'élaboration de l'état des lieux de la recherche dans les institutions publiques d'enseignement supérieur.....	17
2.3. Suivi des institutions privées d'enseignement supérieur .....	17
<b>3. Le suivi des mobilités, des partenariats et de la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique .....</b>	<b>17</b>
3.1. Le suivi et la gestion des bourses d'études à l'étranger .....	18
3.2. L'organisation des concours d'entrée dans les écoles inter-Etats.....	19
<b>4. L'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique .....</b>	<b>19</b>
4.1. Relecture du projet de communication écrite sur le document de politique de l'Enseignement supérieur .....	19
4.2. Suivi du processus de relecture et d'adoption des projets de textes relatifs aux futurs DGES, DGRI et CNRST.....	20
4.3. Politique en matière de contractualisation.....	20
4.4. La politique de Financement.....	21
<b>5. Autres activités.....</b>	<b>21</b>
<b>6. Les difficultés .....</b>	<b>22</b>
<b>7. Recommandations :.....</b>	<b>23</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>25</b>
<b>Organigramme de la DGESRS .....</b>	<b>25</b>

## **Avant-propos**

L'année 2023 a été une période importante pour la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DGESRS), mettant en avant l'engagement et la résilience comme des éléments clés. Malgré les énormes défis liés à des contraintes budgétaires, la DGESRS est restée engagée envers l'amélioration constante de la qualité de l'enseignement supérieur à travers une gestion efficace, une gouvernance responsable et une amélioration continue des services qu'elle offre à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. A noter aussi que l'année 2023 fut marquée, au cours de son dernier trimestre, par la nomination d'un nouveau Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en la personne du Professeur Fana TANGARA.

A travers ce rapport d'activités qui se veut transparent et informatif, la DGESRS met en lumière ses réalisations notables, ses difficultés, ses collaborations fructueuses qui ont marqué l'année 2023 et ses aspirations pour l'année 2024. Ce document témoigne aussi de sa volonté constante d'évaluer, d'ajuster et de progresser pour mieux répondre aux attentes de ses usagers et aux évolutions du domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'Ordonnance N°2016-003 P-RM du 15 février 2016, qui déterminent les missions de la DGESRS, à savoir : l'élaboration des éléments de politique nationale en matière d'enseignement supérieur et la veille à la mise en œuvre de ladite politique, la direction a pu jouer pleinement ses fonctions de promotion, de planification, de régulation, de suivi et d'évaluation du sous-secteur.

Le présent rapport expose de façon thématique l'ensemble des activités entreprises par la DGESRS au cours de l'année 2023. Il reflète l'engagement soutenu des équipes pour la réussite des missions confiées à la DGESRS, contribuant ainsi à l'amélioration des performances et à l'élévation de la qualité du système d'enseignement supérieur et de recherche malien.

La Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique tient à exprimer sa gratitude à l'ensemble de son personnel pour son dévouement et son expertise, d'une part, et à l'ensemble des acteurs du secteur de l'éducation d'autre part, pour leur contribution inestimable à l'accomplissement des missions de la DGESRS. Bien que fière des progrès accomplis, elle reste consciente de la nécessité constante de s'améliorer. C'est pour cela qu'elle est déterminée à poursuivre ses efforts avec un engagement renouvelé pour l'excellence, l'innovation au profit du rayonnement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**Pr Fana TANGARA**

*Chevalier de l'Ordre International des Palmes  
Académiques du CAMES (OIPA/CAMES)*

## **Sigles et abréviations**

AEPES : Association des établissements privés d'enseignement supérieur  
AMALAN : Académie malienne des langues  
AMAQ-SUP : Agence malienne d'Assurance qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
CADIP : Cellule des archives, de la documentation, de l'Informatique et de la Prospective  
CENOU : Centre national des Œuvres universitaires  
CERFILTEX : Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie légère et textile  
CNE : Commission nationale des Equivalences  
CNH : Commission nationale d'Habilitation  
CNRST : Centre national de la Recherche scientifique et technologique  
DGESRS : Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
ENEAM : Ecole nationale d'Economie Appliquée et de Management  
ISSEA : Institut Sous Régional de Statistiques et d'Économie Appliquée  
ENSEA : Ecole nationale supérieure de Statistique et d'Économie appliquée  
ENSAE : Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique  
ENETP : Ecole normale de l'enseignement technique et professionnel  
ENI-ABT : Ecole nationale d'Ingénieurs Abderhamane Baba Touré  
ENSUP : Ecole normale supérieure  
ESJSC : Ecole supérieure de journalisme et des Sciences de la Communication  
IES : Institution d'Enseignement supérieur  
IHERI-ABT : Institut des hautes Etudes et de Recherches islamiques - Ahmed Baba de Tombouctou  
INJS : Institut national de la Jeunesse et des Sports  
INFSS : Institut national de Formation en Sciences de la Santé  
INFTS : Institut national de Formation des Travailleurs sociaux  
IPR/IFRA : Institut polytechnique rural de Formation et de Recherche appliquée  
IRD : Institut de Recherche pour le Développement (France)  
IZSEJ : Institut Zayed des Sciences économiques et juridiques  
MESRS : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
PADES : Programme d'Appui au Développement de l'Enseignement supérieur  
PGI : Progiciel de Gestion intégrée  
SIGES : Système d'Information et de Gestion de l'Enseignement supérieur  
ULSHB : Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako

US : Université de Ségou

USSGB : Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako

USJPB : Université des Sciences juridiques et politiques de Bamako

USTTB : Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako

La Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est créée par l'ordonnance N°2016-003/P-RM du 15 février 2016. Elle a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et de veiller à la mise en œuvre de ladite politique.

A cet effet, elle est chargée de :

- contribuer au développement de l'esprit et de la culture scientifique ;
- promouvoir et planifier le développement de l'Enseignement Supérieur public et privé et la Recherche Scientifique ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ;
- suivre et évaluer la performance générale du système d'enseignement supérieur ;
- instruire les dossiers d'allocation de ressources aux établissements publics d'enseignement supérieur ;
- instruire et suivre les dossiers relatifs aux cahiers de charges éventuels entre l'Etat et les établissements privés d'enseignement supérieur ;
- procéder à l'habilitation des programmes des formations d'enseignement supérieur conduisant à la délivrance d'un diplôme National ;
- instaurer une culture de l'évaluation et de la démarche qualité dans le système d'enseignement supérieur en relation avec l'organe autonome d'assurance qualité ;
- instruire les dossiers de demande de création et d'ouverture d'établissements privés d'enseignement supérieur ;
- instruire les dossiers d'homologation et délivrer les lettres d'équivalences des diplômes ;
- exercer des actes de tutelle sur délégation expresse du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur sur les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- conduire le processus de préparation et de signature des contrats de performance entre les établissements publics d'enseignement supérieur et le ministère concerné et assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
- élaborer les projets de textes réglementaires servant de référentiel aux institutions d'enseignement supérieur ;
- veiller à l'harmonisation des procédures de recrutement des enseignants par les institutions d'enseignement supérieur ;
- assurer la coordination et la gestion des activités de la Commission Nationale d'Établissement des Listes d'Aptitudes (CNELA) en relation avec les établissements d'enseignant supérieur ;

- gérer l'attribution des bourses dans le cadre des études universitaires et/ou post universitaires à l'extérieur et en assurer le suivi.

Au regard de ses prérogatives et de l'architecture du sous-secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, la DGESRS joue les fonctions de pilotage, de régulation, de promotion, de planification et de suivi et évaluation du sous-secteur.

# 1. Pilotage et régulation de l'Enseignement supérieur

## 1.1. L'habilitation des formations

Suite à la création de l'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (AMAQ-Sup), les demandes d'habilitation de formation ont été traitées dans une collaboration étroite avec la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DGESRS) pendant une période transitoire. Cependant, il faut noter l'absence de procédure et d'un cadre de collaboration clairement défini entre l'AMAQ-Sup et la DGESRS. Toutefois, des échanges sont en cours pour pallier cette insuffisance.

## 1.2. La création et l'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur

Le traitement des dossiers de création et d'ouverture d'établissements privés d'enseignement supérieur est assuré par la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DGESRS), conformément au Décret n°2012 - 588/P-RM du 08 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali.

La DGESRS, à travers la Sous-direction de l'Enseignement privé (SDEP), assure ainsi la réception des demandes, fait l'évaluation des dossiers et prépare les projets de décision, dans le cas des demandes de création d'établissements, ou d'arrêté, dans le cas des demandes d'ouverture d'établissements et d'ouverture de nouvelles filières.

Au total **167** dossiers de demandes d'autorisation de création ou d'ouverture ont été traités au cours de cette année. La situation des dossiers est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Situation des dossiers de demandes de création et d'ouverture d'établissements privés**

Dossiers de création				Dossiers d'ouverture				Ensemble			
Signés	Rejets	En cours	Total	Signés	Rejets	En cours	Total	Signés	Rejets	En cours	Total
16	61	10	<b>87</b>	5	38	37	<b>80</b>	21	99	47	<b>167</b>
18,39%	70,11%	11,49%	<b>100,00%</b>	6,25%	47,50%	46,25%	<b>100,00%</b>	12,57%	59,28%	28,14%	<b>100 %</b>

Quatre-vingt-dix-neuf dossiers de création et d'ouverture ont fait l'objet de rejet motivé conformément aux textes en vigueur. Ces rejets sont dus à la conformité aux textes régissant la création et l'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur.

### 1.3. L'organisation des examens des écoles privées de santé (Cycle Licence professionnelle)

Depuis 2017, la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DGESRS) est autorisée par son ministre de tutelle à organiser les examens de fin de cycle des écoles privées de santé. La session de 2023 a été organisée suivant la décision n°2023-000528/MESRS-SG du 13 avril 2023 portant création de la Commission d'organisation des examens nationaux de fin de cycle de licence professionnelle en sciences de la santé des écoles supérieures privées de santé. Cette Commission, présidée par le Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, est composée d'un Comité de pilotage et des sous-commissions.

Le Comité de pilotage est composé de :

- ❖ **Président** : le Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DGESRS) ;
- ❖ **Membres** :
  - le Directeur général de la Santé et de l'Hygiène publique (DGSHP) ;
  - le Directeur Exécutif de l'Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (AMAQ-SUP) ;
  - le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DFM/MESRS) ;
  - le Directeur de l'Institut national de Formation en Sciences de la Santé (INFSS) ;
  - le Président de l'Association des Écoles de Santé du Privé (AESP) ;
  - le Représentant des Etablissements hospitaliers du Mali.

Ces examens débouchent sur l'obtention de la Licence professionnelle en Sciences de la Santé dans les options suivantes : Biologie médicale, Infirmier d'État et Sage-femme d'État.

Les épreuves écrites se sont déroulées du 12 au 16 juillet 2023, les épreuves pratiques du 19 juin au 1<sup>er</sup> août 2023 et les stages en milieu rural du 03 août au 03 septembre 2023.

Au total, il y'a eu **4343** candidats à ces examens dont 4226 présents, répartis dans **7** centres d'examen : Bamako, Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao, contre 3000 en 2022, soit une augmentation de **44,76 %**.

A l'issue de la délibération du jury qui s'est tenue le 10 novembre 2023, **3044** candidats ont été déclarés admis, soit un taux de réussite de 72 % (contre 57 % en 2022).

**Tableau 2** : Situation globale des candidats par centre et par filière

Centre	Filières			Total	Pourcentage
	Biologie Médicale	Infirmier d'Etat	Sage-Femme		
Bamako	612	1193	1365	<b>3170</b>	72,99%
Kayes	0	34	54	<b>88</b>	2,03%
Gao	19	152	81	<b>252</b>	5,80%

<b>Mopti</b>	5	57	49	<b>111</b>	2,56%
<b>Ségou</b>	5	56	37	<b>98</b>	2,26%
<b>Sikasso</b>	25	271	282	<b>578</b>	13,31%
<b>Tombouctou</b>	0	28	18	<b>46</b>	1,06%
<b>Total Général</b>	<b>666</b>	<b>1791</b>	<b>1886</b>	<b>4343</b>	100,00%

La DGESRS a piloté tout le processus, en lien avec l'AMAQ-SUP, l'INFSS, la DGSHP, la DFM/MESRS, l'AESP et le Représentant des établissements hospitaliers du Mali, depuis la validation des propositions de centres d'examens jusqu'aux délibérations et à la proclamation des résultats, en passant par la supervision du déroulement des examens en collaboration avec les Académies d'Enseignement et les services régionaux de la santé.

L'organisation de ces examens est confrontée à certaines difficultés qui sont entre autres :

- ❖ la faible participation de certains membres du Comité de pilotage ;
- ❖ le retard dans le démarrage des activités d'organisation.

#### 1.4. Le traitement des demandes d'équivalence des diplômes étrangers

La DGESRS assure la présidence et le secrétariat général de la Commission nationale des Équivalences (CNE). Dans ce cadre, elle étudie toutes les demandes d'équivalence émanant de ressortissants maliens ou étrangers ayant obtenu leur diplôme à l'étranger. Elle s'occupe aussi du traitement et de la délivrance des attestations de niveau et des lettres d'authentification.

En 2023, **2896** demandes d'équivalence ont été reçues contre **3481** en 2022, soit un écart de **585** dossiers. Ces demandes émanent d'étudiants ou de stagiaires rentrant de **56** pays. Ainsi, **2861** dossiers ont fait l'objet de traitement, soit **98,79%**. C'est seulement **35** dossiers qui sont en instance. Ce pourcentage a été réalisé grâce aux efforts supplémentaires de l'ensemble de l'équipe en charge des dossiers d'équivalence qui a dû travailler en dehors des heures normales de service et même pendant des week-end. La situation détaillée des demandes reçues selon le pays est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 :** Situation des demandes d'équivalence par quantité au titre de l'année 2023

N° d'ordre	Pays	Nombre de dossiers	%
1	Maroc	532	18,37%
2	Algérie	413	14,26%
3	Côte d'Ivoire	351	12,12%
4	France	227	7,84%
5	Sénégal	221	7,63%
6	Tunisie	168	5,80%
7	Burkina Faso	151	5,21%
8	Niger	97	3,35%

N° d'ordre	Pays	Nombre de dossiers	%
9	Togo	82	2,83%
10	Guinée Conakry	75	2,59%
11	Bénin	57	1,97%
12	Gabon	47	1,62%
13	Russie	51	1,76%
14	Inde	48	1,66%
15	Chine	38	1,31%
16	Etats-Unis d'Amérique	30	1,04%
17	Canada	31	1,07%
18	Cameroun	28	0,97%
19	Ghana	27	0,93%
20	Arabie Saoudite	27	0,93%
21	Rép. Dém. Du Congo	24	0,83%
22	Egypte	21	0,73%
23	Türkiye	16	0,55%
24	Mauritanie	16	0,55%
25	Soudan	16	0,55%
26	Japon	12	0,41%
27	Malaisie	8	0,28%
28	Haïti	8	0,28%
29	Cuba	7	0,24%
30	Centre Afrique	7	0,24%
31	Venezuela	6	0,21%
32	Corée	6	0,21%
33	Tchad	4	0,14%
34	Kenya	4	0,14%
35	Angleterre	4	0,14%
36	Espagne	3	0,10%
37	Congo Brazzaville	3	0,10%
38	Afrique du Sud	3	0,10%
39	Suisse	2	0,07%
40	Pays Bas	2	0,07%
41	Nigeria	2	0,07%
42	Lybie	2	0,07%
43	Iran	2	0,07%
44	Indonésie	2	0,07%
45	Chypre du Nord	2	0,07%
46	Cap Vert	2	0,07%
47	Bengladesh	2	0,07%
48	Rwanda	1	0,03%
49	Pologne	1	0,03%
50	Malawi	1	0,03%
51	Madagascar	1	0,03%
52	Italie	1	0,03%
53	Ethiopie	1	0,03%

N° d'ordre	Pays	Nombre de dossiers	%
54	Belgique	1	0,03%
55	Azerbaidian	1	0,03%
56	Allemagne	1	0,03%
<b>Total</b>		<b>2896</b>	<b>100,00%</b>

A travers ce tableau, nous constatons que le Royaume du Maroc constitue le premier pays d'accueil des étudiants et stagiaires maliens (532) suivi de la République Algérienne et démocratique (413) et la République de Côte d'Ivoire (351).

Il faut noter que **116** dossiers ont fait l'objet de rejet, principalement motivés par :

- la non reconnaissance de l'établissement de formation par les autorités compétentes du pays d'accueil ;
- l'absence du diplôme de base ou diplôme de base non conforme dans le dossier ;
- la non accréditation de l'institution de formation par les services agréés du pays ou par le CAMES ;
- la non cosignature du diplôme par le DGES du Sénégal ;
- l'absence du rapport de soutenance de thèse de doctorat ;
- les incohérences de dates et lieux de naissance ;
- les faux diplômes, etc.

Afin de remédier à ce problème et de réduire les cas de rejet, une fiche annexe de dépôt de dossier a été élaboré par la DGESRS et transmise à la DNPD. La fiche, si elle est bien renseignée permet au requérant de s'assurer de l'exhaustivité des pièces demandées. Cela réduira considérablement le nombre de dossiers rejetés.

En ce qui concerne les demandes d'authentification on comptabilise **803** demandes et **135** demandes d'attestation de niveau.

Dans le cadre de la tenue des sessions statutaires de la Commission Nationale des Equivalences, en dépit des deux sessions ordinaires par an prévues par les textes, en 2023, une seule session s'est tenue le mercredi 07 juin 2023.

### **1.5. Le pilotage du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur**

Faisant partie intégrante des missions de la DGESRS à travers celles de sa Cellule des Archives, de la Documentation, de l'Informatique et de la Prospective (CADIP), le pilotage du Système d'Information et de Gestion de l'Enseignement supérieur (SIGES - PGI-Cocktail - Campusmali) a été fait avec efficacité. Les informaticiens de la direction ont travaillé à maintenir son bon fonctionnement par la résolution de toutes les difficultés techniques qui ont pu survenir dans le cadre de l'utilisation de l'application par les services de scolarité et les étudiants. Les services de scolarité

de toutes les IES publiques ont reçu un appui pour la résolution de problèmes liés à la gestion des candidatures, des préinscriptions en ligne, des inscriptions administratives, des transferts et des réorientations des étudiants, la gestion des résultats annuels (passage, redoublement, exclusion). En plus, les agents de scolarité des IES ont bénéficié d'une formation de renforcement de capacités sur le PGI Cocktail+ dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'enquête sur l'utilisation du PGI.

Aussi, dans le cadre des candidatures en ligne, les données du Bac ont été traitées et importées dans le PGI. En somme **2835** interventions ont été effectuées en termes de prise en charge (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 4 : Interventions sur le PGI**

<b>Interventions sur le PGI</b>	<b>Nombre</b>
Correction d'informations de naissance (données du BAC)	223
Gestion des candidatures	1836
Gestion des inscriptions administratives	776
<b>Total</b>	<b>2835</b>

#### **1.6.Maintenance informatique :**

Conformément à ses missions de gestion du parc informatique de la Direction et de sa maintenance, les informaticiens de la CADIP ont effectué des travaux :

- installation et de dépannage des applications bureautiques sur les ordinateurs;
- installation des équipements informatiques (imprimantes, scanners);
- installation des anti-virus sur les ordinateurs ;
- assistance technique auprès du personnel de la DGESRS pour résoudre les difficultés rencontrées dans l'usage des outils informatiques.

#### **1.7. Production du bulletin statistique de l'enseignement supérieur**

La Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DGESRS), à travers sa Cellule des Archives, de la Documentation, de l'Informatique et de la Prospective (CADIP), a produit le **Bulletin statistique de l'Enseignement supérieur du Mali**. Il traite en plus des effectifs étudiants, les effectifs des enseignants et la situation des infrastructures pédagogiques ainsi que des diplômés. Les éditions antérieures (2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019) qui ont concerné uniquement les effectifs étudiants des établissements publics du Mali, ont été appelés « **Annuaire statistique des étudiants de l'enseignement supérieur du Mali** ». Ce changement de nom s'est voulu être en conformité avec le contenu qui est plus exhaustif et avec les textes qui accordent les prérogatives de la production de l'annuaire statistique à la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur de l'éducation (CPS-éduc). A noter que la production de ce document qui

s'était bien inscrite dans une tradition annuelle de la DGESRS a connu une rupture en raison de la non-effectivité des données de deux facultés qui s'explique par les conséquences de l'impact de la COVID et des perturbations dues aux grèves des enseignants et des étudiants, sur le déroulement de l'année universitaire 2018-2019 qui avait déjà glissé sur l'année universitaire 2019-2020 et de celle-ci sur celle de 2020-2021.

Ainsi, la DGESRS, consciente de l'importance de la disponibilité des données, qui permettront aux acteurs et aux décideurs de mieux comprendre les tendances, les évolutions et les dynamiques qui caractérisent les flux, a travaillé en surmontant toutes les difficultés pour produire les données statistiques à partir de la dernière édition (2018-2019). Aussi, la DGESRS, afin de résorber les retards, a procédé d'une part, à une collecte de données des années universitaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 auprès des IES pour les effectifs des étudiants, et 2021-2022 pour les effectifs des enseignants et les infrastructures pédagogiques et, d'autre part, a entrepris un travail de restructuration du Système d'Information et de Gestion de l'Enseignement supérieur (PGI) afin d'aplanir ses données et d'établir une conformité avec celles des IES.

Le bulletin statistique donne la situation générale des effectifs des étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur du Mali des années universitaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 par IES, structure, sexe, formation, domaine de formation et par nationalité ainsi que le taux d'évolution. Il donne aussi la situation des effectifs des enseignants-chercheurs par IES, par fonction (grade), par genre pour l'année universitaire 2021-2022, celle des infrastructures pédagogiques par IES, structure, type et selon les capacités, et celle des diplômés.

La volonté de traiter les données des établissements privés d'enseignement supérieur reconnus par l'Etat reste d'actualité. Nous osons espérer pouvoir le faire dans les futures éditions.

Ce travail a permis de révéler aussi quelques disfonctionnements pour lesquels les recommandations suivantes ont été faites :

- mettre à disposition les effectifs des masters des universités afin qu'ils soient intégrés dans les statistiques ;
- inscrire à temps tous les étudiants dans le PGI ;
- travailler pour une meilleure gestion des flux d'étudiants à travers une révision de la réforme qui a porté sur les séries du Baccalauréat, et une multiplication des efforts pour désengorger les IES et l'atteinte des objectifs du PRODEC II en termes d'accès à l'enseignement supérieur (*« .....établir le taux d'accroissement des effectifs d'étudiants à 5% ; orienter les flux vers les filières porteuses en ramenant la proportion d'étudiants de 27,7% à 20% dans les lettres, sciences humaines et communication, de 27,9% à 20% dans les sciences juridiques et politiques, et de 24% à 20% dans les sciences sociales, économiques et de gestion ; en portant*

*la proportion d'étudiants de 11% à 20% dans les sciences techniques et technologiques, la médecine et la pharmacie, et de 0,9% à 2% en agronomie et en médecine animale..... ») ;*

- recruter des enseignants-chercheurs à la suite d'une évaluation sur des éléments factuels des enseignements et des besoins d'enseignement des IES ;
- construire et rénover des infrastructures pédagogiques à travers un plan pertinent et réaliste d'accroissement des capacités d'accueil en fonction des flux d'étudiants prévus à la suite d'un recensement détaillé des locaux et d'un suivi de leur utilisation effective ;
- mettre en place un mécanisme de suivi de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des sortants des institutions publiques d'enseignement supérieur et d'un dispositif d'évaluation des besoins du marché de l'emploi.

### **1.8. Gestion des affaires administratives et juridiques :**

Dans le cadre de la gestion administrative du personnel de la DGESRS, la section administration a traité entre autres, des demandes de congés annuels, de permissions et de repos médicaux. La situation des actes établis est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Type et nombre d'actes établis**

<b>Actes établis</b>	<b>Nombre</b>
Congés annuels	28
Repos médicaux	05
Permissions	32
Demandes de mutation	01
Demandes d'affectation	02
Attestations de service	07
Demandes de stage	05

Sur le plan juridique, la DGESRS à travers la SDAJCF, a émis des avis sur les dossiers litigieux de deux agents de l'ENETP, d'un agent de l'INFSS ainsi que sur l'Arrêté de l'IPU portant création d'un Certificat de capacité en pédagogie pour les enseignants du supérieur.

### **1.9. Communication, information et documentation**

La DGESRS dispose, pour ses activités de communication et d'information, d'un compte Facebook et d'un site web suffisamment animés. Ces deux outils lui permettent d'informer et de communiquer sur ses différentes activités, celles du MESRS et celles des institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche. Ils lui permettent également de mettre à la disposition des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et autres usagers des ressources documentaires sur le sous-secteur.

Aussi, à travers le service des archives et de la documentation, la DGESRS met à disposition des enseignants-chercheurs et des étudiants une documentation scientifique. Cependant, depuis l'aménagement dans le nouveau bâtiment le service n'est pas fonctionnel faute d'équipement de la salle dédiée.

## 2. Suivi et promotion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

### 2.1. La promotion des enseignants-chercheurs et des chercheurs

La DGESRS assure la présidence, la coordination et la gestion des activités de la Commission nationale d'Établissement des Listes d'Aptitude (CNELA). Ainsi, au titre de l'année 2023, elle a organisé :

- la session spéciale pour l'inscription sur les listes d'Aptitude aux fonctions d'Assistants/Attachés de Recherche et des maîtres Assistants/Chargés de Recherche, tenue du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- la 16<sup>ème</sup> session ordinaire pour l'inscription sur les listes d'Aptitude aux fonctions de Maîtres de Conférences et de Professeurs, et la session ordinaire 2023 pour l'inscription sur les listes d'Aptitude aux fonctions de Maîtres de Recherche et de Directeurs de Recherche, tenues du 14 au 23 novembre 2023.

Les données relatives aux dossiers reçus et examinés sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

**Tableau 6 :** Situation des dossiers au titre de la session spéciale des enseignants-chercheurs :

Comités Techniques Spécialisés (CTS)	Lafa	Lafma				
	Reçus	Inscrits	Ajournés	Reçus	Inscrits	Ajournés
Médecine Humaine, Pharmacie et odontostomatologie	47	16	31	3	0	3
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	38	31	7	7	2	5
Sciences Nat., Agronomie Médecine Vétérinaire et Productions Animales	23	20	3	6	6	0
Mathématiques, Physique et Chimie	5	3	2	3	3	0
Sciences Économiques et de Gestion	28	12	16	2	0	2
Sciences Juridiques, Administratives et Politiques	2	1	1	0	0	0
Sciences et Techniques de l'Ingénieur	14	14	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>97</b>	<b>60</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>10</b>

**Tableau 7 : Situation des dossiers au titre de la session spéciale des chercheurs :**

Comités Spécialisés (CS)	LAFAR			LAFCR		
	Reçus	Inscrits	Ajournés	Reçus	Inscrits	Ajournés
Médecine Humaine, Pharmacie et odontostomatologie	354	105	249	112	109	180
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	51	34	17	0	0	0
Sciences Nat., Agronomie Médecine Vétérinaire et Productions Animales	14	11	3	5	3	2
Mathématiques, Physique et Chimie	2	1	1	0	0	0
Sciences Économiques et de Gestion	22	10	12	5	0	5
Sciences Juridiques, Administratives et Politiques	0	0	0	1	1	0
Sciences et Techniques de l'Ingénieur	18	14	4	3	3	0
<b>Total</b>	<b>461</b>	<b>175</b>	<b>286</b>	<b>126</b>	<b>116</b>	<b>187</b>

**Tableau 8 : Situation des dossiers au titre de la 16<sup>ème</sup> session ordinaire (Enseignants-Chercheurs)**

Comité Technique Spécialisé (CTS)	LAFMC			LAFP		
	Reçus	Inscrits	Ajournés	Reçus	Inscrits	Ajournés
Médecine Humaine, Pharmacie et odontostomatologie	40	31	9	5	3	2
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	70	56	14	8	7	1
Sciences Nat., Agronomie Médecine Vétérinaire et Productions Animales	20	13	7	9	5	4
Mathématiques, Physique et Chimie	11	8	3	6	6	0
Sciences Economiques et de Gestion	16	13	3	2	2	0
Sciences Juridiques, Administratives et Politiques	37	23	14	1	1	0
Sciences et Techniques de l'Ingénieur	11	5	6	6	6	0
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>149</b>	<b>56</b>	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>7</b>

**Tableau 9 : Situation des dossiers au titre de la session ordinaire 2023 (Chercheurs)**

Comité Technique Spécialisé (CTS)	LAFMR			LAFDR		
	Reçus	Inscrits	Ajournés	Reçus	Inscrits	Ajournés
Médecine Humaine, Pharmacie et odontostomatologie	145	104	42	2	1	1
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	9	0	9	0	0	0
Sciences Nat., Agronomie Médecine Vétérinaire et Productions Animales	30	26	4	4	4	0
Mathématiques, Physique et Chimie	1	0	1	0	0	0
Sciences Economiques et de Gestion	1	1	0	0	0	0
Sciences Juridiques, Administratives et Politiques	0	0	0	0	0	0
Sciences et Techniques de l'Ingénieur	1	1	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>132</b>	<b>56</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

## **2.2. Travaux d'élaboration de l'état des lieux de la recherche dans les institutions publiques d'enseignement supérieur**

Il faut rappeler que dans le cadre de la dynamisation de la recherche dans les IESR publiques, les travaux d'élaboration de l'état des lieux de la recherche se poursuivent. Ils visent à mettre à disposition des données qui permettront d'avoir une meilleure visibilité du panorama de la recherche dans les IESR publiques.

Il faut noter qu'à la date d'aujourd'hui, cette activité n'a pas pu être finalisée au regard des difficultés liées à la collecte des informations. Toutefois, un certain nombre de tâches ont été effectuées, il s'agit de :

- l'élaboration des termes de référence des travaux ;
- la revue documentaire de la recherche dans les IESR publiques ;
- l'élaboration des outils de collecte des données qualitatives et quantitatives ;
- la collecte et le dépouillement des données recueillies auprès des IESR publiques.

Cette collecte est effectuée avec deux outils : le guide d'entretien et le questionnaire.

Après la relance des activités de collecte en 2022, l'entretien a pu être réalisé dans plus de 15 structures sur les 31. En ce qui concerne le questionnaire, également, plus de la moitié des structures l'ont retourné, renseigné, même si c'est parfois partiellement.

Cependant, au-delà du chronogramme établi et actualisé, des descentes de rappel ont été effectuées dans les structures afin de faire accélérer la transmission des réponses, ce qui a été assez bénéfique. A la fin du second semestre 2023, les activités de collecte ont repris. Parallèlement, le dépouillement des réponses déjà obtenues a commencé depuis le premier semestre 2023.

## **2.3. Suivi des institutions privées d'enseignement supérieur**

La DGESRS, en dépit de sa volonté d'assurer le suivi des institutions privées d'Enseignement supérieur, n'a pu effectuer de mission en raison de contraintes financières.

## **3. Le suivi des mobilités, des partenariats et de la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique**

La DGESRS joue un rôle central dans la promotion de l'enseignement supérieur malien à l'échelle internationale. Elle assure la sélection et le suivi des étudiants bousiers maliens à l'étranger. Elle organise aussi les concours d'admission dans des écoles inter-Etats.

### 3.1. Le suivi et la gestion des bourses d'études à l'étranger

La DGESRS pilote, à travers la Sous-Direction des Affaires Académiques et de la Coopération (SDAAC), le processus de sélection des candidats aux bourses d'études offertes par des Etats partenaires. Elle assure aussi le suivi des étudiants boursiers en lien avec les conseillers culturels des ambassades du Mali. Les activités réalisées sont présentées avec des données chiffrées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 10 : Situation des activités réalisées**

Activités	Nombre de dossiers reçus	Issue favorable
Réception et traitement des demandes de bourses d'études à l'étranger	2464	712
Traitement des demandes de billets de vacances	19	19
Traitement des demandes de billets de rapatriement	348	348
Rapatriement sanitaire	01	01
Rapatriement de dépouille mortelle	01	
Traitement des demandes de billets de condoléances	07	07
Traitement des dossiers de demande de remboursement des frais d'impression de mémoire et de thèse de fin cycle	41	41
Traitement des demandes de transferts	03	03
Demande de continuation de complément de bourse	10	10

**Tableau 11 : Situation des bourses offertes au Mali par pays au titre de 2023**

Pays donateurs	Quota offert	Bourses octroyées	Bourses perdues	observations
Maroc	150	148	02	02 Désistements
Hongrie	10	08	02	02 non sélectionnés par les autorités hongroises
Chine	45	45	00	-
Russie	290	290	00	-
Algérie	343	118 En cours de validation	07	14 sont partis
Tunisie	55	55 En cours de validation	00	-
Cuba	01	01 En cours de validation	-	-
Serbie	02	02 En cours de validation	-	-
UIE	10	10	00	-
<b>Total</b>	<b>896</b>	<b>712 octroyés et 194 en cours de traitement</b>	<b>11</b>	

UIE : Université Internationale d'Excellence est une université privée malienne ; elle a offert 10 bourses à l'Etat malien.

**Tableau 12 : Nombre d'étudiants boursiers maliens à l'étranger**

Pays	Nombre de boursier par pays
Algérie	163
Maroc	612
Tunisie	70
Serbie	06
Abu Dhabi	05
Russie	286 (Pour le moment)
Venezuela	25
Chine	74 dont 45 non prises en charge par le MESRS
Hongrie	13
Cuba	11
Lomé	40
<b>Total</b>	<b>1305</b>

### 3.2. L'organisation des concours d'entrée dans les écoles inter-Etats

La DGESRS a organisé les concours directs et professionnels d'entrée dans les écoles inter-Etats. Il s'agit de l'École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMEAU-Lomé) et des Écoles de statistiques (ENSEA-Abidjan, ENSAE-Dakar, ISSEA-Yaoundé, ENEAM-Cotonou) sous le pilotage du Centre d'Appui aux Ecoles de Statistiques Africaines (CAPESA). La situation des candidatures et le nombre d'admis du Mali sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 13 : Situation des candidatures et le nombre d'admis du Mali**

Concours	Nombre de candidatures	Nombre d'admis du Mali
EAMAU	311	11
Écoles de statistiques (CAPESA)	87	3
<b>Total</b>	<b>398</b>	<b>14</b>

## 4. L'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique

### 4.1. Relecture du projet de communication écrite sur le document de politique de l'Enseignement supérieur

Afin d'informer le Conseil des ministres, la DGESRS et l'AMAQ-SUP ont conjointement procédé à la relecture du projet de communication écrite sur le nouveau document de Politique Nationale de

l'Enseignement supérieur et de son plan d'actions 2023-2027. Le but visé est la validation du document de politique afin qu'il soit mis dans le circuit d'adoption du Conseil National de Transition. Il faut rappeler que la DGESRS a pleinement participé à l'élaboration du document de politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et de son plan d'actions.

#### **4.2. Suivi du processus de relecture et d'adoption des projets de textes relatifs aux futurs DGES, DGRI et CNRST**

Les projets de textes ont été élaborés et relus dans le but de créer à la place de l'actuelle DGESRS deux entités distinctes : la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES) et la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI). Le rôle du CNRST a été reprecisé afin qu'il s'occupe essentiellement d'activités de recherche et d'innovation. Aussi, les missions des trois services (DGES, DGRI et CNRST) ont été appréhendées et dissociées, tout en évitant des chevauchements. Il faut rappeler que la réforme en cours a aussi pour but d'avoir plus d'efficacité dans la gouvernance de la recherche et de l'innovation. Les projets de textes ont déjà fait l'objet de trois réunions interministérielles (RI), au Secrétariat général du Gouvernement (SGG), toujours sans succès.

#### **4.3. Politique en matière de contractualisation**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique en matière de contractualisation la DGESRS a mené au titre de 2023 les activités suivantes :

##### **4.3.1. Administration de la grille d'analyse et de suivi des contrats**

Dans le cadre de l'évaluation des contrats de l'exercice budgétaire 2022, la DGESRS, à travers la division Contrat et Mobilisation de Financement (DCMF) de la SDAJCF, a organisé entre le 6 et le 30 mars 2023 à Bamako, Ségou et Koulikoro des activités de collecte de données pour l'élaboration d'un rapport de suivi des contrats de 2022.

##### **4.3.2. Elaboration des Contrats (CAP) de 2023 et organisation des Conseils d'Administration des IESR**

Dans le cadre de l'élaboration des Contrats Annuels de Performance (CAP) de 2023, la DGESRS, à travers la DCMF de la SDAJCF, a eu à appuyer l'ensemble des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR). A l'exception de l'AMAQ-SUP, les contrats de 2023 de toutes les autres structures du MESRS sont passés par la DGESRS pour observations et avis avant d'être envoyés au cabinet pour signature.

C'est, donc, pour dire que sur un total de 19 établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dix-huit ont transité par la DGESRS, soit un taux de 94,74%.

En plus de l'appui des IESR dans l'élaboration des CAP, la DGESRS a siégé dans beaucoup de conseils d'administration pour étayer les membres sur des questions d'ordre technique.

#### **4.3.3. Evaluation des contrats de 2022 des institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique**

Sur la base de l'administration de la grille de suivi, la DGESRS a eu à élaborer un rapport de suivi des contrats de 2022 (voir annexe).

#### **4.3.4. Elaboration du rapport annuel de performance du département (RAP-2022)**

Dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel de performance 2022 du département, la DGESRS a joué un rôle de premier plan. Elle a coordonné avec l'appui de la DFM, la collecte des données pour l'élaboration dudit rapport.

#### **4.4. La politique de Financement**

Dans le cadre de la mobilisation du budget du département de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, la DGESRS a eu à entreprendre des actions entre autres :

##### **4.4.1. Préparation des avants projets de budget**

La DGESRS, à travers la DCMF de la SDAJCF, a accompagné beaucoup d'IESR dans l'élaboration des contres propositions de budget dans le cadre de l'arbitrage technique. Elle a aussi apporté son soutien à l'élaboration de la note de présentation et à appuyer plusieurs IESR pour la bonne exécution de cette tâche.

##### **4.4.2. Elaboration du document de programmation pluriannuel des dépenses et projet annuel de performance (DPPD-PAP 2023-2025)**

Dans le cadre de l'élaboration du DPPD-PAP 2024, la DGESRS a collecté les données servant à produire les indicateurs. En plus, elle a en collaboration avec la Direction des Finances et du Matériel (DFM) produit les indicateurs du PAPB 2019-2022.

### **5. Autres activités**

En plus de ses activités régaliennes, la DGESRS, en raison de la diversité du domaine de l'enseignement supérieur et de son expertise, a été sollicitée pour participer à plusieurs rencontres à l'intérieur comme à l'extérieur du Mali. Ce sont, entre autres :

- le pilotage des travaux de la Commission Thématique Question Enseignante (CTQE) ;
- l'atelier de révision des outils de collecte de la Cellule de Planification et de Statistique secteur de l'éducation entre le 3 et le 12 mars 2023 ;

- l'atelier d'harmonisation des cahiers de bord, des rapports de rentrée et de fermeture ;
- l'atelier d'élaboration du programme du pôle numérique agricole du Mali à Selingué entre le 10 et le 12 Mai 2023 ;
- les ateliers de l'UEMOA sur l'Environnement, l'Energie et le Développement Durable ; et sur la formation sur l'utilisation des plateformes d'alerte aux entraves à la libre circulation et au droit d'établissement et de dématérialisation de la procédure d'octroi de l'origine ;
- l'atelier de rédaction du rapport annuel de performance 2022 du PRODEC 2 organisé par la Cellule de Planification et de Statistique du secteur de l'éducation (CPS/SE) à Ségou du 16 au 25 juin 2023 ;
- l'atelier de validation technique du RAP-2022 du PRODEC 2 organisé du 25 au 26 septembre 2023 au CICB par la CPE/SE ;
- l'atelier d'immatriculation des bacheliers organisé par le CENOU qui s'est déroulé à Ségou ;
- l'atelier préparatoire de la rentrée universitaire 2023-2024, tenu le 18 octobre 2023 à la DGESRS ;
- les activités des journées de la recherche et de l'innovation (JRI), du 06 au 10 novembre 2023, organisées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- les activités du Salon des universités et grandes écoles du Mali, tenu les 8 et 9 novembre 2023 au CICB ;
- les ateliers et rencontres de l'ONASR et de la DNH ;
- la mission relative à la création de l'Université virtuelle du Mali (UVM) en octobre 2023 au Maroc, etc.

## **6. Les difficultés**

Au-delà des progrès réalisés, la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique n'a pas été en mesure de réaliser toutes ses activités en raison de certaines contraintes, notamment :

- l'insuffisance de la connexion internet et des équipements de travail ;
- l'insuffisance de moyens de locomotion ;
- l'absence de formation continue et faible motivation du personnel ;
- les contraintes financières pour effectuer certaines activités dont les missions de terrain ;
- la lenteur dans le processus de création de la DGRI ;
- le retard dans l'acheminement des courriers vers l'extérieur ;
- les difficultés de collecte des données des IES publiques comme privées ;
- le manque de suivi des institutions privées d'enseignement supérieur ;

- la lenteur dans les réponses aux courriers de la DGESRS ;
- l'absence de dispositif de collecte des données des établissements privés d'enseignement supérieur ;
- l'absence d'alternative en cas de coupure d'électricité pour le Datacenter ;
- l'absence de maintenance du Datacenter ;
- la non-fonctionnalité du Backup de Kabala ;
- la non-fonctionnalité de la salle de la documentation et des archives.
- les pertes de bourses d'études suite à des désistements sans motif écrit de certains présélectionnés ;
- le rejet de certains dossiers de candidature par les pays donateurs, sans explication conduisant à des tensions sociales ;
- le délai de traitement très court pour certaines bourses ;
- l'accès difficile des agents de la Division Bourse et Coopération (DBC) au salon de l'aéroport lors de la mise en route des étudiants ;
- l'absence de suivi du cursus scolaire des étudiants boursiers maliens à l'extérieur ;
- la lenteur administrative du cabinet dans la gestion des dossiers relatifs aux bourses.

## **7. Recommandations :**

- assurer la connectivité de la DGESRS à Internet ;
- améliorer les conditions de travail du personnel ;
- plaider pour un meilleur financement de la recherche et de l'innovation ;
- échanger avec les pays donateurs, en l'occurrence l'Algérie et la Tunisie afin d'éviter le rejet des dossiers de candidature ;
- prendre en charge rapidement les décisions et les ordres de mission pour effectuer les visites d'évaluation d'institutions privées d'enseignement supérieur dans le cadre de leurs demandes d'autorisation d'ouverture ;
- mettre en place une source alternative en cas de coupure d'électricité pour le Datacenter ;
- effectuer la maintenance du Datacenter ;
- faire fonctionner le Backup de Kabala ;
- digitaliser la CNELA ;
- équiper et rendre fonctionnelle la salle de la documentation et des archives.

## Conclusion

La Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique se réjouit de partager, à travers ce rapport, ses réalisations notables, ses difficultés, ses collaborations fructueuses qui ont marqué l'année 2023 et ses aspirations pour l'année 2024. Ce document reflète l'engagement indéfectible de la DGESRS envers l'amélioration continue de l'enseignement supérieur.

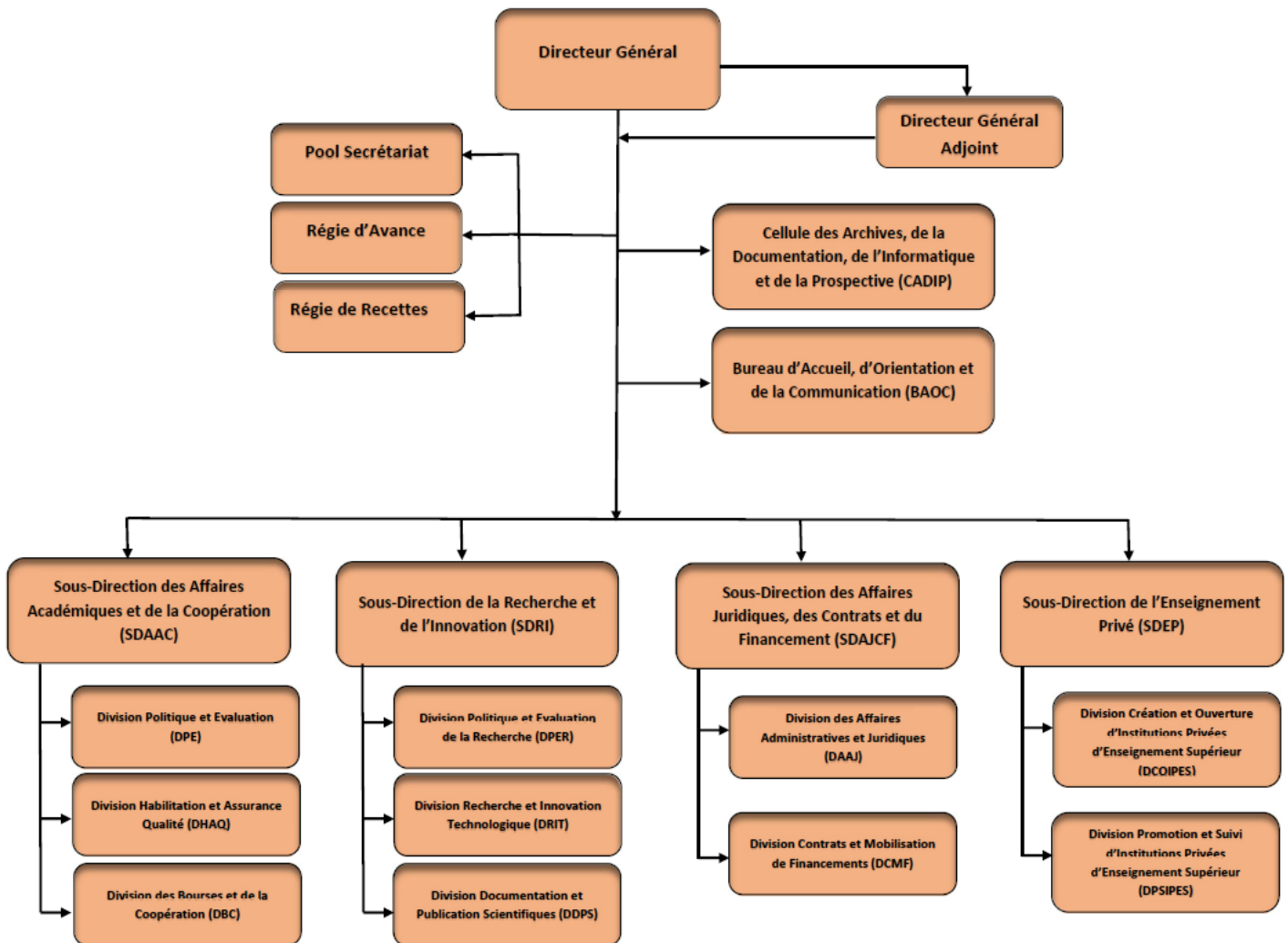
Au titre de l'année 2023, la DGESRS a assuré, en lien avec l'ensemble des institutions et des acteurs impliqués, et sous couvert de sa tutelle, ses missions de pilotage, de régulation, de suivi et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Ce rapport d'activités témoigne ainsi des actions entreprises et des résultats obtenus par la DGESRS au cours de l'année 2023. Elle est fière des nombreuses réussites qui contribuent à renforcer son engagement pour l'accomplissement de ses missions fondamentales. Cependant, elle reste consciente des défis persistants et des opportunités d'amélioration continue.

La Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique exprime sa profonde gratitude envers son personnel, ses partenaires et collaborateurs de toute nature pour les résultats engrangés. En s'appuyant sur les réussites de l'année écoulée et en tirant les leçons des obstacles surmontés, elle est résolue à poursuivre ses missions avec une vision renouvelée. Elle reste déterminée à façonner un enseignement supérieur dynamique, inclusif et adapté aux exigences de l'avenir.

# Annexe

## Organigramme de la DGESRS





**Direction Générale  
de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche  
Scientifique**

**Campus universitaire de Badalabougou,  
derrière le rectorat de l'USJPB**

**[www.dg-enseignementsup.ml](http://www.dg-enseignementsup.ml)**

**[contact@dg-enseignementsup.ml](mailto:contact@dg-enseignementsup.ml)**

**Tel : 20 22 10 45**